

REGLEMENT INTERIEUR – SAISON 2020/2021

L'Alliance de Dreux Gymnastique est une association loi de 1901.

Inscriptions

La Cotisation est fixée à 185 euros pour les loisirs, 155 euros pour les éveils, et entre 225 et 255 euros pour les groupes compétitifs.

20 euros de réduction sont accordés aux gymnastes choisissant les cours du samedi.

20 euros de réduction sont accordés à partir du 2^{ème} enfant.

Le prix comprend la cotisation annuelle, la licence et l'assurance.

La cotisation doit être payée en totalité dès l'inscription. Pour les personnes payant par chèque, la possibilité est donnée de faire plusieurs chèques. (5 maximum) encaissés 1 par mois.

Pour les personnes ne pouvant pas payer par chèque, le paiement en espèce est exigé comptant.

A l'inscription, fournir : un certificat médical de moins de 6 mois portant la mention « gymnastique » (pour les nouveaux adhérents puis tous les 3 ans) , 1 photo d'identité, la fiche d'inscription et la feuille d'assurance fournie par le club signée.

Les nouveaux adhérents bénéficient de deux cours d'essai qui correspondent aux deux premiers cours de septembre et non aux deux premiers cours de l'enfant. (si absence ou inscription tardive)

Pour annuler un dossier, le club doit être informé au plus tard le soir même du deuxième cours d'essai car passé ce délai, aucune annulation ne sera prise en compte.

Tenue d'entraînement

L'acquisition du justaucorps du club est obligatoire pour les groupes compétitifs et la tenue est libre pour les groupes loisir. Cependant, il est obligatoire d'équiper votre enfant d'une tenue adaptée à la pratique de la gymnastique. Les vêtements doivent être prêt du corps et élastiques.

Les cheveux doivent être attachés et l'enfant doit venir avec sa bouteille d'eau. (Il n'est pas autorisé d'aller boire dans les toilettes pendant la séance)

Si la tenue du gymnaste n'est pas correcte, il se verra refusé l'accès au cours.

Entraînements

Nous demandons aux parents ou accompagnateurs de s'assurer de la présence de l'entraîneur de leur enfant au gymnase. Afin de profiter de l'intégralité des cours, déposer les enfants au gymnase 10 minutes avant le début de l'horaire d'entraînement.

Il peut arriver qu'un entraînement soit annulé, ou que la salle soit occupée par d'autres activités sans que nous n'en soyons ni ne puissions vous en avertir. Nous vous remercions de ne pas nous en tenir rigueur et de respecter la règle ci-dessus.

Il est conseillé aux parents de ne pas assister aux cours, cependant leur présence est tolérée. A ce titre, les parents n'ont pas le droit d'interpeller ou de conseiller leur enfant pendant le cours. La démarche pédagogique de l'entraîneur doit être respectée.

Cas particulier des parents des gymnastes compétitives.

Il leur est vivement déconseillé d'assister aux cours. Si certains parents souhaitent malgré tout rester dans la salle, ils doivent se tenir dans les deux rangées hautes des gradins. L'entraîneur reste juge et peut décider d'interdire l'accès aux gradins à certains parents s'il estime que leur présence gêne le bon déroulement de ses séances ou si des soucis apparaissent dans le groupe ou dans le club du fait de la présence des parents.

Tout problème concernant la gymnaste ou son environnement doit être réglé avec son entraîneur voire la présidente.

Tout manquement aux règlements ou à la discipline, toute attitude négative, dangereuse, irrespectueuse ou injurieuse, vis-à-vis de toute personne présente sera sanctionnée par une mesure d'exclusion dont la durée sera fixée par le bureau.

Tous les entraînements sont obligatoires, les absences doivent être justifiées et les entraîneurs avertis.

Afin d'éviter tout problème, les parents doivent récupérer leur enfant dans le gymnase et non sur le parking. Les parents doivent venir chercher leurs enfants à l'heure précise de fin de cours. (Excepté les enfants disposants d'un droit de sorti)

Rôle des gymnastes

Chaque gymnaste doit se changer dans les vestiaires et non dans les gradins. Elle se doit d'être assidue et ponctuelle, respecter l'encadrement, se plier aux règles de sécurité et respecter les consignes de l'entraîneur.

Groupe compétitif

L'intégration des enfants sur les groupes compétitifs se fait sur proposition des entraîneurs (sélection) et après accord des parents.

Le montage des équipes lors des compétitions peut entraîner une sélection des gymnastes. Les entraîneurs restent seuls juges de ces décisions.

Les parents des enfants intégrant un groupe compétitif s'engagent à emmener leur enfant à toutes les séances d'entraînement et à faire participer leurs enfants à toutes les compétitions. (sous peine d'exclusion du groupe compétitif)

L'adhésion à notre club entraîne l'acceptation du présent règlement